

Aide
de la commune
jusqu'à
800 €

CHANGEMENT D'UNE CHAUDIERE AU FIOUL



« Bon pour la planète et pour sa santé »

OBJET : Remplacement de la chaudière au Fioul

INTÉRÊT :

- Mettre en place un mode de chauffage plus propre en stoppant l'émission d'émanations toxiques et en réduisant la production de gaz à effet de serre.
- Mettre en place un mode de chauffage plus économique, plus performant
- Gagner de la place et réduire le bruit

COÛT DE L'INSTALLATION :

- Lié aux préconisations du diagnostic
 - Très variable selon les cas 5 000 € à 15 000 € (selon type d'installation et d'habitat)
- Faire intervenir un professionnel RGE qui proposera des solutions techniques et établira un devis (le diagnostic approfondi sera à suivre par le professionnel)

AIDES EXISTANTES A SOLLICITER :

- Porte d'entrée : Mairie de Taluyers. Contact 04 78 48 73 17 ou mairie@taluyers.com
- Le Crédit d'Impôts de Transition Energétique : 30% d'aides plafonnées à 8 000 € pour les personnes seules et à 16 000 € pour un couple, sur le déclaratif (sans condition de ressources)
- Le chèque énergie 2 000 € à 3 000 € (sous conditions de ressources).
C'est l'entreprise qui réalise le dossier
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) sous conditions de ressources.
- TVA réduite à 5.5%

AIDE DE LA COMMUNE DE TALUYERS : 10% des travaux plafonnée à 800 €



- Sans condition de ressources
- Dépôt de votre demande en Mairie
- Sur présentation :

- D'une copie de la Taxe Foncière
- De l'installation existante (visite préalable sur place)
- Du devis de changement de chaudière (daté de 2019)
- De la facture acquittée (datée de 2019 ou 2020)
- De l'installation nouvelle (visite sur place)
- Du niveau de performance obtenu (présent sur le devis)

pour accord préalable
de la Mairie

pour le règlement par la Mairie